



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dixième session

Bangkok, 23 mai 2014 (Phase I)

Point 4(d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives à la gestion: Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions

Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne un aperçu général des activités de coopération technique du secrétariat en 2013. Il a) contient une description des tendances de la coopération technique, b) décrit les mesures prises par le secrétariat pour renforcer ses activités de coopération technique et ses relations avec les partenaires et les donateurs, c) résume les contributions financières reçues par le secrétariat en 2013 pour les activités de coopération technique, et d) donne des exemples des résultats des activités de développement des capacités menées par le secrétariat en collaboration avec certains de ses principaux partenaires. La Commission pourra examiner le présent document et donner des directives au secrétariat sur le développement, l'orientation et les priorités de ses activités de coopération technique.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Tendances et évolution du programme de coopération technique de la CESAP en 2013	2
A. Introduction.....	2
B. Renforcement de la coordination avec les autres organismes des Nations Unies	3
C. Mobilisation des ressources et partenariats	4
II. Exécution du programme de coopération technique de la CESAP en 2013	5
A. Contributions au programme de coopération technique de la CESAP en 2013.....	5

* E/ESCAP/70/L.1/Rev.1.

	B.	Principales activités de coopération technique en 2013	8
	III.	Conclusions.....	11
Tableaux			
	1.	Récapitulatif des contributions financières en 2013, par source de financement	6
	2.	Répartition des contributions extrabudgétaires entre les sous-programmes de la CESAP en 2013.....	7
Figure			
		Évolution des dépenses de la CESAP entre 2000 et 2013.....	8
Annexes			
	I.	Ressources extrabudgétaires: contributions en espèces de source bilatérale en 2013 (fonds d'affectation spéciale).....	12
	II.	Ressources fournies en 2013 par le système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales au titre de la coopération technique	13
	III.	Assistance extrabudgétaire en nature (prêts non remboursables) en 2013	14

I. Tendances et évolution du programme de coopération technique de la CESAP en 2013

A. Introduction

1. La communauté internationale du développement centre actuellement son attention sur la création d'un nouveau partenariat mondial qui constituera la stratégie de base et la condition indispensable pour la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et l'effort final pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est dans ce contexte que le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, établi par le Secrétaire général, tout en plaidant en faveur d'un nouvel esprit de solidarité, de coopération et de responsabilité mutuelle, a défini un nouveau partenariat mondial pour le développement durable qui représentera l'un des principaux changements d'orientation pour l'après-2015¹.

2. Malgré la croissance économique engendrée par l'Asie et le rôle de moteur de l'économie mondiale joué par la région, il subsiste de nombreux problèmes de développement urgents que seuls les efforts des gouvernements ou organisations pris isolément ne pourront résoudre. C'est pourquoi le nouveau partenariat mondial doit regrouper les gouvernements en son sein même, tout en incluant les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes handicapées, les femmes, la société civile et les communautés autochtones et locales, les groupes traditionnellement marginalisés, les institutions multilatérales, les autorités locales, le secteur privé, le monde universitaire et les philanthropes privés.

3. La crise financière et les turbulences de la zone euro ont, ces dernières années, poussé de nombreux gouvernements à appliquer des mesures

¹ Voir *Pour un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable. Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015*. Disponible à l'adresse ci-après : http://www.un.org/fr/sg/beyond2015_report.pdf.

d'austérité et à réduire leurs budgets pour l' aide publique au développement (APD). En 2012, les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont versé 125,6 milliards de dollars d'APD nette, ce qui représente 0,29 % de leur revenu national brut (RNB) combiné et une baisse de 4% en valeur réelle par rapport à 2011, alors qu'une reprise modérée est escomptée pour 2013².

4. Des formes de partenariat créatives, qui permettent d'attirer des ressources financières tout en tirant parti des synergies, des connaissances et des compétences, sont à présent essentielles pour l'exécution du programme de coopération technique de la CESAP alors que baissent les niveaux de l'APD. Dans ce contexte, les activités de développement des capacités menées par le secrétariat en 2013 ont continué d'être guidées par un ensemble de documents relatifs aux grands projets de renforcement des capacités prioritaires. Ces documents donnent la primauté, entre autres, à l'obtention des résultats recherchés par la consolidation de la gestion fondée sur les résultats, la nécessité de veiller tout particulièrement au suivi et à l'évaluation, et la nécessité de bâtir de solides partenariats avec les diverses parties intéressées, en mettant notamment à profit la coopération Sud-Sud, qui est au cœur du mandat et de l'action de la CESAP.

B. Renforcement de la coordination avec les autres organismes des Nations Unies

5. Des partenariats et une coordination solides avec les autres organismes du système des Nations Unies dans le cadre d'une cohérence systémique, et conformément à la formule «Unis dans l'action» à l'échelon régional, sont essentiels pour assurer l'efficacité des activités de développement des capacités menées par la CESAP. Le Mécanisme de coordination régionale mis en place et assuré par cette dernière, et en particulier ses sept groupes de travail thématiques, a continué d'être le principal vecteur de l'affermissement de ces partenariats en 2013. La contribution du secrétariat aux travaux du volet Asie-Pacifique du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD A-P), qui centre son attention sur la coordination et la cohérence de l'action du système des Nations Unies à l'échelon des pays, est resté un autre moyen important de renforcer la coopération avec les partenaires des Nations Unies en 2013.

6. Les partenariats établis avec la CESAP pour le développement des capacités sont par ailleurs assortis de mémorandums d'accord qui délimitent le cadre de la collaboration. À la fin de 2013, plus de 30 mémorandums de ce type avaient été mis en application avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales. On trouvera une présentation détaillée de l'action menée par le secrétariat pour renforcer la coordination avec les autres organismes des Nations Unies, notamment par le canal du Mécanisme de coordination régionale, du GNUD A-P et d'autres arrangements de coopération, dans le rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP pendant la période biennale 2012-2013³.

² *Source*: Comité d'aide au développement de l'OCDE, Statistiques de l'aide. Disponibles à l'adresse ci-après: www.oecd.org/fr/cad/stats. *Note*: L'information concernant l'APD en 2013 n'était pas encore disponible au moment de l'établissement du présent rapport.

³ E/ESCAP/70/20.

C. Mobilisation des ressources et partenariats

7. Le secrétariat a lancé un certain nombre de mesures et d'actions en 2013 en vue de resserrer les relations et la collaboration avec les partenaires de développement et les donateurs. Il s'est agi notamment: a) d'une réunion de consultation annuelle avec la Banque asiatique de développement pour passer en revue les domaines de travail thématiques prioritaires communs, qui comprennent les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'eau, l'environnement, les changements climatiques les statistiques, la protection sociale et la connectivité régionale; b) d'une mission de relation avec les donateurs en République de Corée en vue de renforcer les relations avec les principaux partenaires⁴; c) d'entretiens avec d'autres donateurs existants ou potentiels, notamment l'Allemagne, la Chine, la Fédération de Russie, le Japon, la Suède, l'Union européenne, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation Hilti, la Fondation Rockefeller; d) d'une mission de relation avec les donateurs en Allemagne pour étudier les possibilités d'élargir et d'approfondir la coopération avec le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement et l'Agence allemande de coopération internationale; e) d'une mission de relation avec les donateurs à Bruxelles qui comprenait des réunions avec la Commission européenne (Office de coopération EuropeAid et certaines directions générales sectorielles) et la participation aux Journées européennes du développement; f) de missions en Chine et au Japon notamment pour des entretiens avec les principaux partenaires de la CESAP; et g) de stages de formation spécialement conçus pour le personnel de trois institutions régionales de la CESAP consacrés à la mobilisation des ressources et à la gestion des projets⁵.

8. Pour étayer ces initiatives, le secrétariat a continué de mettre au point et d'améliorer des outils destinés à mieux faire connaître son action auprès des partenaires et donateurs et de mieux les en informer, notamment à l'aide d'un système interne de profilage des donateurs qui a été mis en ligne en mars 2013.

9. Le secteur privé, qui constitue l'un des principaux partenaires du secrétariat pour le développement des capacités, prend de plus en plus d'importance. Dans ce contexte, la CESAP a continué de travailler en 2013 avec, entre autres, la Fondation Bill et Melinda Gates, Goldman Sachs Group, Inc., la Fondation Hilti et la Fondation nipponne. Le secrétariat continue en 2014 de rechercher de nouvelles possibilités de partenariat avec diverses entités de ce secteur aux niveaux mondial et régional.

⁴ Les 15 organismes publics de la République de Corée ci-après sont des donateurs et des partenaires de la CESAP pour l'exécution du programme de coopération technique: Ministère des affaires étrangères et du commerce; Agence de coopération internationale de la République de Corée; Ministère de l'unification; Ministère de la science, des TIC et de la planification; Commission coréenne des communications; Ministère des transports terrestres et des affaires maritimes; Société des autoroutes de Corée; Administration du réseau ferroviaire coréen; Administration coréenne chargée de la sécurité des transports; Institut coréen d'économie énergétique; Ministère de la stratégie et des finances; Ministère de l'environnement; Bureau de statistique de la République de Corée; Ministère de la santé et de la protection sociale; et Administration du développement rural.

⁵ Les stages ont eu lieu au Centre pour la mécanisation agricole durable, au Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable et à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique. Des stages de formation analogues sont prévus en 2014 pour le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement.

II. Exécution du programme de coopération technique de la CESAP en 2013

A. Contributions au programme de coopération technique de la CESAP en 2013

10. En 2013, le programme de coopération technique du secrétariat est resté centré sur le développement des capacités, dont les aspects ci-après: a) la promotion des politiques et le dialogue au sujet des questions critiques et émergentes, y compris le suivi des engagements mondiaux et régionaux; b) la constitution de réseaux régionaux de connaissances conçus pour permettre aux membres et membres associés de la CESAP de partager des données d'information et d'expérience sur les pratiques efficaces et novatrices et d'échanger leurs points de vue à leur sujet; et c) les services de formation, les services consultatifs et les autres formes d'assistance technique destinées à renforcer la capacité des membres et membres associés de la CESAP de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes efficaces dans un ensemble de domaines de développement essentiels.

11. Le programme de coopération technique de la CESAP en 2013 a été financé à la fois par le budget ordinaire de l'ONU et par des ressources extrabudgétaires. Le budget ordinaire inclut: a) le programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23); et b) le Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 36). Les ressources extrabudgétaires comprennent les contributions fournies à titre volontaire par les gouvernements, les organismes du système des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG). Il s'agit soit de contributions financières (fonds d'affectation spéciale), soit d'une assistance en nature.

12. En 2013, le total des contributions financières reçues par la CESAP pour ses activités de coopération technique, provenant du système des Nations Unies ou de sources extérieures, s'est élevé à 18,8 millions de dollars des États-Unis, ce qui représente une augmentation de 5,3 % par rapport à 2012. Les contributions financières volontaires bilatérales versées par les États membres et non membres de la CESAP ont été, cette année encore, la principale source de financement extrabudgétaire. Le tableau 1 contient une récapitulation des contributions financières par source, en dollars des États-Unis et en pourcentage.

13. Représentant 49,6 % du total des contributions financières en 2013, les contributions des pays donateurs bilatéraux se sont élevées à 9,3 millions de dollars, dont environ 71,5 % provenant des pays membres en développement. L'annexe I au présent document contient des informations plus détaillées sur les ressources extrabudgétaires (fonds d'affectation spéciale) reçues de sources bilatérales. Les plus fortes contributions totales de donateurs bilatéraux ont été reçues de la République de Corée, du Japon, de la Fédération de Russie, de la Chine et de l'Allemagne.

14. La contribution du système des Nations Unies s'est élevée à 7 millions de dollars, ce qui représente 37,5 % du total des fonds reçus en 2013 pour la coopération technique (voir tableau 1).

Tableau 1
Récapitulatif des contributions financières en 2013, par source de financement

Source	Dollars des États-Unis	Pourcentage
(a) Pays donateurs (voir annexe I)	9 331 184	49,6
(b) Système des Nations Unies	7 046 447	37,5
1. Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	2 816 700	15
2. Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 36)	2 621 500	13,9
3. Programmes, fonds et institutions spécialisées	1 608 247	8,6
(c) Autres organisations intergouvernementales et non-gouvernementales (voir annexe II)	2 419 719	12,9
Total	18 797 350	100
Budget ordinaire (b.1 + b.2)	5 438 200	28,9
Contributions extrabudgétaires (a + b.3 + c)	13 359 150	71,1

15. Les contributions des autres organisations intergouvernementales, du secteur privé et des ONG ont représenté 2,4 millions de dollars sur l'ensemble des fonds reçus en 2013. Les trois plus gros donateurs dans cette catégorie ont été l'Union européenne, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale et la Banque asiatique de développement. L'annexe II au présent document contient des informations plus détaillées sur les contributions versées par les autres organisations intergouvernementales, le secteur privé et les ONG.

16. Les activités de coopération technique de la CESAP en 2013 ont aussi été facilitées par des contributions en nature, telles que des services d'experts et la mise à disposition d'installations et d'équipements. Dans la première catégorie, un total de 94 mois de services d'experts dans diverses disciplines ont été offerts par les États membres de la CESAP et par une ONG à titre de prêts non remboursables. Dans la seconde catégorie, on peut relever une série d'appareils d'aide aux personnes handicapées fournis par le Ministère de la santé et de la protection sociale de la République de Corée afin d'aider la CESAP à honorer son engagement de rendre ses locaux et installations pleinement accessibles en vertu de la résolution 61/106 de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 2006 sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de la résolution 67/6 de la Commission du 25 mai 2011 relative à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP.

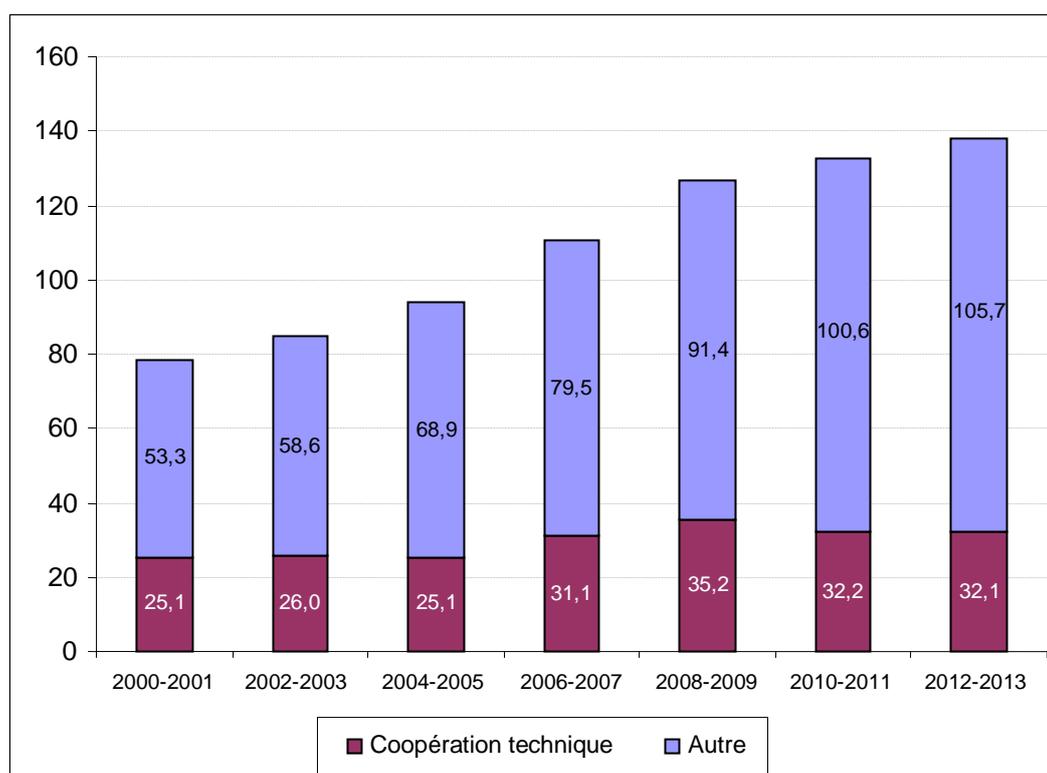
17. Le volume de coopération technique dispensée par le secrétariat en 2013 représente une valeur financière totale d'environ 15,9 millions de dollars.

18. Le tableau 2 présente la répartition des ressources extrabudgétaires entre les huit sous-programmes de la CESAP en 2013.

Tableau 2
Répartition des contributions extrabudgétaires entre les sous-programmes de la CESAP en 2013
(Pourcentage)

Sous-programmes	Répartition
1. Politiques macroéconomiques et développement inclusif	3
2. Commerce et investissement	14
3. Transports	5
4. Environnement et développement	28
5. Technologies de l' information et de la communication et réduction des risques de catastrophe	26
6. Développement social	6
7. Statistiques	15
8. Activités sous-régionales pour le développement	3
Total	100

Figure
Évolution des dépenses de la CESAP entre 2000 et 2013
(En millions de dollars des États-Unis)



B. Principales activités de coopération technique en 2013

19. Le développement des capacités a été, cette année encore, la cheville centrale des activités de coopération technique du secrétariat en 2013, grâce aux bases solides que constituent les partenariats puissants et inclusifs établis. Par des moyens divers dont les études analytiques, les ateliers de formation, les services consultatifs, les communautés de pratique et les réseaux destinés à faciliter l'échange des connaissances et des bonnes pratiques, la CESAP a continué d'agir comme un centre majeur pour le partage des connaissances, de l'information et des données d'expérience entre les États membres dans la région de l'Asie et du Pacifique.

20. Le secrétariat s'est efforcé d'utiliser avec le maximum d'efficacité les ressources, l'expérience, les compétences et les liens mis à disposition par les partenaires pour la réalisation des activités inscrites dans les divers sous-programmes de la CESAP. Les quelques exemples de résultats obtenus donnés ci-après permettent d'illustrer la diversité et la portée des partenariats qui ont contribué au programme de coopération technique de la CESAP en 2013:

a) En coopération avec la République de Corée, un partenaire majeur, et les Gouvernements australien, chinois et japonais, ainsi qu'avec des partenaires du secteur privé comme la Fondation nippone, et en application de la Stratégie d'Incheon visant à « Faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique⁶, la CESAP a établi le Groupe de travail Asie-Pacifique sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022). Composé de représentants de 15 gouvernements et de 15 organisations de la société civile, le Groupe de travail a adopté, à sa

⁶ ST/ESCAP/2648.

première session, une feuille de route quinquennale pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, qui décrit les principales mesures que les gouvernements doivent appliquer au niveau national pour s'acquitter de leurs obligations au titre de ladite stratégie. La CESAP et le Gouvernement de la République de Corée se sont également associés en faveur de la facilitation du commerce, des transports, des politiques et solutions pour une croissance verte, et de la diffusion des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service du développement;

b) En collaboration avec la Chine, la CESAP a mis en œuvre un programme régional pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes, en se fondant sur le modèle de la coopération Sud-Sud. Ce programme prône l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les stratégies de développement national, en prêtant une attention particulière à la préparation de budgets qui tiennent compte des disparités entre les sexes, à l'autonomisation économique des femmes et à l'élimination de la pauvreté en prenant en compte la problématique hommes-femmes. Y participent le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et les Philippines. Des décideurs, des planificateurs et des experts de divers secteurs, parmi lesquels la planification, les finances, les travaux publics et la condition de la femme, ont amélioré leurs connaissances grâce au partage de données d'expérience concernant la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques et plans, et l'application de stratégies visant à améliorer l'autonomisation économique des femmes. Par ailleurs, la Chine a apporté son appui aux programmes de la CESAP relatifs à la facilitation du commerce, aux technologies spatiales et aux énergies renouvelables;

c) La collaboration avec la Fédération de Russie et l'appui de cette dernière ont contribué à l'action de la CESAP en matière décisionnelle et normative et pour le développement des capacités principalement dans les secteurs de l'énergie et des transports, ainsi que dans d'autres domaines d'action prioritaire commune, comme les migrations, les statistiques, les technologies de l'information et de la communication et la réduction des risques de catastrophe. Tenu à Vladivostok (Fédération de Russie), le Forum Asie-Pacifique de l'énergie a adopté les deux documents finaux suivants: i) la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique⁷; et ii) le Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018). La Fédération de Russie et la CESAP ont œuvré de concert pour l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs⁸; après les accords sur la Route d'Asie⁹ et le Chemin de fer transasiatique¹⁰, il s'agit du troisième accord intergouvernemental ouvrant la voie à une meilleure connectivité dans le domaine des transports et donc à la progression des échanges, du développement économique et de la circulation des personnes dans la région Asie-Pacifique;

d) En collaboration avec l'Union européenne, la CESAP a bien progressé dans la promotion de l'agriculture durable et de la sécurité

⁷ Voir E/ESCAP/70/28.

⁸ Résolution 69/7 relative à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs. Cet accord a été signé par 14 pays au cours de la deuxième session du Forum des ministres asiatiques des transports en novembre 2013, la Thaïlande étant le premier à l'avoir ratifié.

⁹ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2323, n°. 41607.

¹⁰ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2596, n° 46171.

alimentaire dans les États membres grâce au «Réseau pour le transfert des connaissances relatives aux technologies utiles à l'agriculture durable et l'amélioration des liens commerciaux en Asie du Sud et du Sud-Est» (SATNET Asia) et au développement des capacités techniques et analytiques dans le cadre de la coopération technique dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté. Dans le cadre de son initiative pour améliorer le suivi et l'évaluation, le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable a mis au point une méthode d'évaluation fondée sur les connaissances, le comportement et les pratiques, qui est à présent utilisée dans toutes les activités de formation pour déterminer la proportion dans laquelle les connaissances acquises en cours de formation sont effectivement mises en pratique;

e) En association avec le Gouvernement allemand, et en particulier avec l'Agence allemande de coopération internationale, la CESAP a entrepris, en 2013, le projet pluriannuel intitulé «Gestion intégrée des ressources dans les villes asiatiques: La convergence urbaine». Ce projet bénéficie à 10 villes situées dans six pays (Chine, Indonésie, Mongolie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam), sous la forme d'options stratégiques, de conseils techniques et d'exemples de bonnes pratiques fournis à propos de l'utilisation des liens de convergence existant entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire à l'échelon urbain et des avantages que les villes peuvent tirer de la planification et de la gestion intégrées des ressources. L'Agence allemande et la CESAP ont également fait équipe en faveur du Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est. Ce fonds a aidé à développer les capacités nécessaires pour lancer une alerte rapide en prévision d'un tsunami à différents niveaux dans plusieurs pays, dont l'Indonésie, les Maldives, le Myanmar et le Timor-Leste;

f) Avec l'appui du Gouvernement japonais, la CESAP a favorisé la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)¹¹. Elle a fourni aux décideurs un cadre pour mettre au point des solutions pour mieux utiliser les technologies spatiales pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe, et le développement durable; partager les connaissances et les bonnes pratiques au niveau tant régional que national; et cerner les besoins, les lacunes et les problèmes d'ordre pratique et technique qui se présentent dans la mise en œuvre du Plan d'action;

g) Avec 19 partenaires, la CESAP a établi un vaste partenariat ouvert à toutes les parties concernées pour sa stratégie régionale avant-gardiste — Faire en sorte que chaque vie compte¹² — destinée à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la région, qui constituent une ressource nationale essentielle pour prendre acte des faits marquants de la vie: naissance, adoption, mariage, divorce et décès.

21. D'autre part, la CESAP a continué de travailler avec un certain nombre de partenaires du secteur privé, et notamment:

a) Goldman Sachs Group, Inc.: le programme «Goldman Sachs 10,000 Women» encourage l'adoption de politiques et d'un environnement juridique favorisant l'entreprenariat féminin suivant des recherches primaires et des analyses approfondies sur les obstacles et les problèmes rencontrés, et prévoit une série de consultations nationales et un forum régional pour la conception de stratégies et d'orientations de politique générale ;

¹¹ Voir la résolution 69/11 de la Commission, annexe (1^{er} mai 2013).

¹² Voir E/ESCAP/CST(3)/6 et Add.1; E/ESCAP/69/26.

b) La Fondation Hilti et une organisation non-gouvernementale locale, la Fédération d'aide aux sans-abri des Philippines: un projet pilote pour la construction aux Philippines de logements respectueux de l'environnement, écoefficaces, résistants aux catastrophes et d'un coût abordable;

c) La Fondation Bill et Melinda Gates: une solution pour le ramassage et le recyclage des déchets urbains dans les villes asiatiques faisant appel à un système révolutionnaire pour l'élimination des déchets dans les petites communautés opérant suivant une méthode qui permet de recycler ou de composter jusqu'à 95% des déchets ramassés.

III. Conclusions

22. Le secrétariat a collaboré avec un large éventail de partenaires, notamment des organes gouvernementaux, des organismes donateurs, des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales et le secteur privé, pour améliorer encore les capacités des États membres d'élaborer et d'appliquer des politiques de développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique.

23. En particulier, des mesures supplémentaires ont été prises pour accroître les effets et améliorer le centrage et l'intégration des activités de coopération technique du secrétariat en privilégiant spécialement le développement des capacités et en portant une attention spécifique aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement du Pacifique. Des dispositions ont été prises en outre pour amplifier et diversifier les possibilités de mobilisation des ressources et de travail en partenariat du secrétariat. Le resserrement des relations avec les partenaires et les donateurs au moyen de communications et d'engagements réguliers est resté à la base des efforts déployés par le secrétariat pour mobiliser des ressources.

24. Le secrétariat continuera à affermir l'application des méthodes de gestion axée sur les résultats pour veiller à obtenir l'effet maximum de ses activités de coopération technique avec les États membres. Les recommandations et les leçons provenant des évaluations et des procédures d'examen serviront positivement à optimiser la performance et les résultats. Le secrétariat continuera en outre à créer les synergies stratégiques et opérationnelles nécessaires avec les entités des Nations Unies et les organisations sous-régionales afin d'assurer la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans la région.

Annexe I

Ressources extrabudgétaires: contributions en espèces de source bilatérale en 2013 (fonds d'affectation spéciale) (Dollars des États-Unis)

Allemagne	885 530
Australie	50 000
Bangladesh	34 000
Bhoutan	1 000
Brunéi Darussalam	49 000
Chine	606 184
Fédération de Russie	1 200 000
Fidji	10 000
Hong Kong (Chine)	30 000
Inde	438 557
Indonésie	152 068
Iran (République islamique d')	66 039
Japon	1 698 500
Kazakhstan	5 000
Macao (Chine)	93 000
Malaisie	45 027
Mongolie	15 000
Myanmar	8 000
Nouvelle-Calédonie	5 466
Pakistan	22 362
Papouasie-Nouvelle-Guinée	7 000
Philippines	53 000
République de Corée	3 709 250
République démocratique populaire lao	4 000
Singapour	15 000
Sri Lanka	25 000
Thaïlande	70 000
Turquie	15 000
Tuvalu	1 200
Viet Nam	17 000
Montant total des apports extrabudgétaires de donateurs bilatéraux	9 331 184

Annexe II

Ressources fournies en 2013 par le système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales au titre de la coopération technique

(Dollars des États-Unis)

1. Système des Nations Unies

a) Budget ordinaire

Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	2 816 700
Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 36)	2 621 500
Total partiel a)	5 438 200

b) Ressources extrabudgétaires

Programme des Nations Unies pour le développement	119 305
Fonds des Nations Unies pour la population	517 876
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	829 632
Organisation internationale pour les migrations	10 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	60 000
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	71 434
Total partiel b)	1 608 247

Montant total des ressources fournies par le système des Nations Unies a) + b)	7 046 447
---	------------------

2. Autres organisations

Agence coréenne de sécurité Internet	72 500
Agence japonaise d'exploration spatiale	182 628
Banque asiatique de développement	115 871
Centre for WTO Studies (Institut indien du commerce extérieur)	35 000
Fédération chinoise des personnes handicapées	10 000
Fondation Hilti	13 560
Fondation nipponne	87 300
Institut coréen pour le développement de la personne handicapée	50 000
Institut coréen d'économie énergétique	27 685
Institut maritime coréen	26 087
Organisation mondiale du commerce	54 004
Union européenne	1 738 563
Université de Hohenheim	6 522

Montant total des ressources extrabudgétaires fournies par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales	2 419 719
---	------------------

Total général	9 466 166
----------------------	------------------

Annexe III

Assistance extrabudgétaire en nature (prêts non remboursables) en 2013

Japon

(12 mois de travail au total)

Mr. Michio Ito

Expert en réduction des catastrophes

Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe

12 mois de travail

République de Corée

(82 mois de travail au total)

Mr. Won-Tae Kim

Expert en politique de l'environnement

Division de l'environnement et du développement

1 mois de travail

Mr. Myung Soo Yoo

Expert en politique de l'environnement

Division de l'environnement et du développement

8,5 mois de travail

Mr. Yousik Kim

Expert en technologies spatiales

Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe

0,5 mois de travail

Mr. Kwang Dong Kim

Expert en technologies de l'information et de la communication

Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe

12 mois de travail

Mr. Bong Seok So

Expert en coopération régionale en Asie du Nord-Est, spécialiste de la République populaire démocratique de Corée

Division des politiques macroéconomiques et du développement

12 mois de travail

Mr. Jehak Jang

Expert en gestion de programmes

Division de la planification des programmes et des partenariats

12 mois de travail

Mr. Young Hun Jeong

Expert en politique sociale

Division du développement social

12 mois de travail

Mr. Jun Ho Shin

Expert en coopération commerciale et monétaire

Division du commerce et de l'investissement

12 mois de travail

Mr. Kim Hyung-Suk

Expert en transport ferroviaire

Division des transports

12 mois de travail